

**Affaire Palmade, la vindicte populaire militerait (*sans le savoir ?*) pour l'interdiction de
l'Interruption Médicale de Grossesse à terme !
Un monde moralisateur, binaire, mais surtout illogique.
Et si nous changions la loi ?**



1

Les mêmes qui approuvent l'introduction du droit à l'avortement dans la Constitution approuvent inconsciemment et concomitamment son interdiction !

Quoi ? Que dit-il ? Qu'est-ce que ce délire ?

Palmade et la conduite sous stupéfiants.

Avant de poursuivre mon argumentation et afin de parfaire le nombre de personnes désirant me lyncher en même temps que M. Palmade, je vais ajouter les points suivants.

Toutes les bonnes âmes, toute la bien-pensance milite aujourd'hui pour que le « *monstre* » soit pendu et écartelé sur la place publique, si possible à une heure de grande écoute et ce, « *pour l'exemple* ».

Afin de vous faire gagner du temps je vais répondre tout de suite à la question :

« *Et si c'était ta femme ou ton bébé qu'il avait tué ?* »

Ben si c'était le cas, je me chargerais de lui mettre une balle dans la tête, ce n'est pas plus compliqué. Mais ce n'est pas parce qu'en tant que père et mari il serait de mon devoir d'agir ainsi, que la Société devrait faire de même d'autant plus si l'objet est d'éviter que ce genre de drame recommence encore et encore.

Les « *autres* » uniquement ?

Il est évident, trivial, devrais-je dire, que 100% des personnes qui réclament une peine exemplaire contre lui et sans procès n'auraient « *jamais* » pu, se retrouver dans la situation de ce « *criminel pervers* ».

Me droguer ? Ah non, c'est uniquement pour les gens célèbres !

Me saouler la gueule et prendre l'auto ? Non, ça c'est pour les autres, pas pour moi !

Conduire sous l'emprise de médicaments ou m'endormir au volant ? Seul les irresponsables font ainsi !

Notre « *chance* » serait donc de savoir que seules les « *pourritures irresponsables* » font chaque année des victimes innocentes.

1 Fœtus à 14 semaines, age ou l'avortement sans conditions est légal.

Nous pourrions aussi parler d'échelle de responsabilité et d'horreur parmi les « *enculés* », encore que pour mon propos, les guillemets ne soient sans doute pas de mise.

J'en connais qui rendent des substances expérimentales et dangereuses obligatoires qui tueraient ainsi des centaines d'enfants ou d'autres qui font tout pour qu'une guerre dégénère en conflit mondial.

Je me suis un peu éloigné du sujet en rappelant que le monde ne manque pas de monstres et que le personnage toxicomane de ce texte n'est probablement pas en tête de liste quand bien même les victimes vivent un drame.

Selon le brouhaha médiatique de l'instant, les gens « *bien* » ne sauraient accomplir un crime aussi odieux que celui du suicidaire coupable.

Ni nous, ni nos enfants ? Quel est votre degré de conviction ?

Sommes-nous bénis des dieux avec des enfants formidables qui ne boivent pas, ne se droguent pas, ne conduisent pas quand ils sont épuisés, etc. et ce grâce à l'éducation transmise ?

Est-il pour autant si délirant de penser qu'après une fête entre amis, fête où l'alcool coule à flot,

Ou alors fête dans laquelle un des copains a amené de la drogue et dit à notre enfant « *allez ça fait rien, c'est pas dangereux* ». Est-il si impossible que sous le regard de la jolie fille qu'il cherche à séduire, il ne passe à l'acte ?

Ou si impossible qu'il reparte à 4 heures du matin, sobre certes, mais totalement épuisé pour ne pas être en retard à un rendez-vous important le lendemain ?

Si impossible que notre enfant par essence « *sain et formidable* » ne prenne alors la route, désinhibé ou épuisé avec une conscience et des réflexes fortement diminués ?

Si définitivement impossible que malgré son apparence de bien-être, il ait des addictions, des troubles psy ? (*Combien de suicides d'enfants qui vont « bien » par an ?*)

Est-il de fait totalement si impossible que samedi prochain sur une route de campagne il n'ôte la vie d'une femme enceinte ?

Je mets tout en œuvre pour que cela n'arrive jamais mais cela ne m'empêche pas de le redouter.

Allez-vous réclamer la tête de votre enfant « *criminel* » comme vous réclamez celle de ce « *déchet humain* » ?

Allez-vous penser et crier sur les toits que votre enfant est un monstre cynique et criminel ?

Allez-vous nier qu'il aurait eu besoin d'une aide psychologique, d'une prise en compte de ses faiblesses et qu'il eut été nécessaire que celles-ci interviennent bien avant le drame ?

Allez-vous ne lui trouver strictement aucune circonstance atténuante ?

Oseriez-vous me répondre « *oui tout à fait, pas meilleur que ce toxico dépravé* » !

Il ne s'agit nullement de nier ou de minimiser l'horreur des faits mais de complexifier, bref de rendre réel.

C'est tellement facile cracher sur un homme à terre qui était admiré hier.

Sur les chaînes d'info nationales le sujet Palmade est 24 heures sur 24, entrecoupé du « *monstre Poutine* », des « *gentils ukrainiens* ». et des « *gentils saboteurs de gazoduc* » qui ne veulent que notre « *bien* ».

Ne serait-il pas plus important de hurler notre refus d'une 3ème Guerre mondiale et notre volonté que le conflit en Ukraine cesse au plus tôt ?

Que l'on envoie des émissaires pour la paix et non des tanks ?

Ne serait-il pas plus important de parler des accidents chimiques aux USA ?

Certains ont peur que la notoriété de Palmade lui permette de s'en sortir, j'aurais plutôt tendance à imaginer que celle-ci pourrait le desservir.

Il va être très difficile pour la justice de demeurer en dehors de la folie médiatique qui ne manquera pas de se produire lors du procès.

Évolution de la loi et de la jurisprudence en la matière.

Notre société a adopté un fonctionnement « *éthique et moral* » de façade, basé exclusivement sur les films de Disney.

Le « *Bien* » d'un coté et le « *Mal* » de l'autre.

La complexité est balayée et dans quelques années les juges et avocats ne serviront à rien, ils seront probablement remplacés par un ordinateur appliquant des textes.

Savez-vous que :

- 21% des accidents mortels en France impliqueraient des conducteurs ayant consommé de la drogue selon la sécurité routière².
- 30% des accidents mortels comporteraient une prise excessive d'alcool³
- Les médicaments quant à eux seraient impliqués « *que* » dans 3% des accidents mortels.
- Tandis que 8% seraient dus à la fatigue !

Permettez-moi donc de remplacer le nom de M. Palmade par celui de M. X, celui-ci n'étant pas seul à provoquer des drames horribles, loin s'en faut.

M. X. est donc désigné comme « *coupable* », inutile d'enquêter, inutile de prouver, inutile de juger, pendons le directement !

Quid d'une panne mécanique, quid d'un pneu qui éclate, quid du conducteur en face qui aurait fait une manœuvre dangereuse, quid d'un suicide ?

De toute évidence ces questions n'ont aucun intérêt et sont même indécentes !

Ce fonctionnant binaire de la Société se retrouve tous les jours comme nous avons pu le voir pour la crise du Covid avec les « *gentils vax* » contre les « *méchants non-vax* »

Puis nous avons maintenant les « *gentils ukrainiens* » (*nazis*) contre les « *méchants russes* » !

L'alcool, les drogues, les médicaments, les troubles psy mais aussi une forte émotion comme le fait de découvrir sa femme nue avec son meilleur ami ou la fatigue au volant et j'en passe... sont des facteurs objectifs de diminution du discernement et donc du libre arbitre.

(*Que celui qui ne sait pas que l'alcool rend con me jette la première pierre.*)

Il est intéressant et objectif de constater que la diminution réelle de facultés cognitives et motrices de l'individu sont désormais considérées comme une circonstance aggravante.

Ce « *fait* » ne se discute plus et fait donc « *consensus* » !

Celui qui n'est plus en capacité de... est ainsi plus « *coupable* » que celui qui demeure en capacité.

Et c'est justement ce qui va peser sur ce monsieur, qui était à priori drogué non stop depuis 48 heures, voir depuis 30 ans.

La Société, la loi, vont le considérer plus « *coupable* » que celui qui disposerait de toute sa conscience, de toute sa lucidité, de tous ses réflexes, mais qui pour autant provoquerait exactement le même drame !

2 <https://www.securite-routiere.gouv.fr/dangers-de-la-route/la-drogue-et-la-conduite#:~:text=Ils%20peuvent%20être%20pourtant%20fatals,21%25%20de%20la%20mortalité%20routière.>

3 <https://www.securite-routiere.gouv.fr/dangers-de-la-route/lalcool-et-la-conduite>

Le législateur estime que le futur coupable d'un acte qu'il n'a pas encore commis doit anticiper le fait que les actions qu'il entreprend (*addictions, médicaments, fatigue, etc.*) seront de nature à le placer dans une condition de diminution de ses conditions mentales et physiques qui pourraient entraîner des actes conduisant à des drames.

Il est plus « *coupable* » que celui qui ne dispose d'aucun élément laissant à supposer que...

Dans cette hypothèse une personne équilibrée devrait vendre sa voiture et déchirer son permis de conduire car elle pourrait dans l'avenir développer une schizophrénie.

Maladie qui lorsqu'elle serait présente, ne lui permettrait plus de disposer de ses facultés mentales pour prévenir des actes de folie.

Devra-t-on la considérer comme coupable en cas de drame ou accuser la Société qui n'aurait pas détecté sa folie, ou, pire, qui l'aurait détectée mais n'aurait mis en œuvre aucune mesure de sauvegarde comme il semblerait que ce soit le cas pour les M. X ?

La loi est de fait encore plus bizarre, l'objectif étant de systématiquement déresponsabiliser la Société.

Si M. X avait déjà été condamné pour usage de stupéfiants indépendamment de tout accident sous leur emprise.

Alors M. X pourrait voir sa condamnation doublée alors même que les forces de l'ordre et la justice étaient officiellement informés de son addiction récurrente.

Au lieu d'engager la responsabilité de la Société qui n'aurait rien mis en œuvre, comme par exemple retirer le permis de conduire de M. X et ou une obligation de soins avec contrôle judiciaire, la Société pourrait estimer que M. X est deux fois plus coupable !

M.X pourrait aussi être rendu coupable de préméditation du fait que l'objectif du WE était, semble-t-il de consommer des drogues qui allaient ainsi obligatoirement réduire à néant ses capacités de jugement.

La Société demanderait donc qu'un toxicomane depuis 30 ans ait la conscience, la force mentale, la possibilité de déchirer de lui-même son permis et n'ait pas de voiture ?

Préventions qui n'auraient même pas été exigées par la Société chargée de nous protéger !

Sans compter que si M. X en était à son premier drame, (*si ce n'était pas le premier, la Société serait encore plus coupable*) il aurait derrière lui des dizaines d'années de conduite sous emprise de la drogue et donc une « *expérience* » lui « *prouvant* » que ceci n'est pas si dangereux.

J'en viens donc naturellement aux coupables en amont.

Il est indispensable que M. X rende compte de son acte devant une cours si son état de santé mental le permet aussi bien pour les victimes que pour lui-même.

Notez que je ne discute en RIEN ce fait.

Pour autant il serait TOUT AUSSI indispensable qu'il ne soit pas seul dans le box des accusés si l'on veut que ce type de drame aille en diminuant et non se contenter de faire du spectacle.

- Quid de la responsabilité des autorités de santé qui n'ignoraient pas que celui-ci souffre d'addiction depuis des dizaines d'années ?
- Quid de la responsabilité de la Société, des élites et du monde du show-biz qui valorise l'usage de drogues « *récréatives* » et de la cocaïne pour être plus « *performant* » ?
Un proche dont je tairai le nom et qui évolue dans ce milieu trouvait naturel et normal qu'une soirée dans ce monde se fasse en présence de cocaïne et de putes !
- Quid de la responsabilité des autorités judiciaires qui ne lui ont pas retiré son permis, qui ne lui ont pas imposé de soins, qui n'ont pas mis en place un contrôle judiciaire, alors que l'on savait depuis des années qu'il conduisait sous cocaïne et autres drogues mais surtout qu'il continuerait ! (*c'est le principe même de l'addiction*).

Et

- (Quid de la responsabilité des personnes présentes sur place qui ne l'ont pas empêché de se droguer puis de prendre le volant n'ignorant sans doute pas son état ?)
- (Quid de la responsabilité de la personne sur le siège passager qui ne la pas prévenu ou donné un coup de volant avant le choc frontal ?)

Tout doit être mis en œuvre et scénarisé pour que l'unique coupable soit M. X.
Tout doit être mis en œuvre pour que tout discours déviant soit inaudible.

Remarquez ici encore le même processus utilisé pour la crise du Covid.
Si d'aventure le port du masque, le confinement et j'en passe, étaient factuellement inefficaces alors les coupables désignés étaient uniquement les français et certainement pas les mesures mises en œuvre par le gouvernement.

Les responsabilités des autres protagonistes seront probablement mises au second plan, voir ignorées, lors du procès de M. X.
L'important étant de faire un « *exemple* » en imaginant que sa condamnation pourrait effectivement servir « *d'exemple* ».

Faire reposer la responsabilité uniquement sur M. X est donc indispensable.

Pour que cela cesse de se produire ?

Pour servir d'exemple ?

Non pour que cela se reproduise à l'infini !

Nous sommes dans le même mythe de la peine de mort.

Les États qui en font un usage massif sont aussi des États dans lesquels il y a de très nombreux meurtres.
La peine n'est pas de nature à dissuader et encore moins dans le domaine de l'addiction.

Plus de la moitié des accidents de la route mortels impliquent des personnes sous substances !
Preuve en est que l'exemplarité des peines n'est pas de nature à dissuader.
Il faut donc s'attaquer aux racines du problème !

Les mêmes causes produiront toujours les mêmes effets.

Ceci se vérifie notamment en comparant l'évolution du nombre d'accidents mortels au fil des années⁴ entre 1995 et 2017.

Nous voyons que le nombre dû à l'alcool diminue beaucoup plus lentement que les autres causes.

Ceci constitue un élément de preuve de l'échec de la prévention routière en la matière et que désigner l'usager comme unique coupable n'est pas efficace.

C'est comme si vous désigniez uniquement celui qui a appuyé sur la gâchette dans un meurtre de masse sans aborder la responsabilité des marchands d'armes, des lois sur leur possession, les politiques, les médias, l'industrie du divertissement, etc.

Si M. X est un être humain, ne disposons d'aucun élément objectif permettant de penser le contraire, il est d'ores et déjà auto-condamné à perpétuité.

Il devra essayer de survivre et porter chaque jour l'horreur de son acte qui, quoiqu'il fasse, ne pourra être effacé, à moins que ce ne soit trop lourd à porter et qu'il ne se donne la mort pour fuir.

Finalement aussi bien lui que la société demanderont probablement une condamnation « *exemplaire* » :

- La Société considérant que « *justice* » il y aura eu en mettant hors de nuire le « *monstre* » qui, bien entendu, « *n'est pas comme nous* » et qui est le « *seul coupable* ».

⁴ <https://www.ofdt.fr/statistiques-et-infographie/series-statistiques/alcool-evolution-des-accidents-mortels-de-la-route/>

- Mais aussi M. X dont la condamnation lui permettra de se sentir un peu moins coupable que s'il échappait à toute condamnation.

Mais je trouverais qu'une obligation de soin associée à une obligation de travailler pendant des années dans des unités de soin pour victimes d'accident et dans un travail de prévention dans les écoles et les hôpitaux psy pourrait être préférable à des années entre 4 murs !

Ce type de mesure protégerait largement mieux la Société !

Avortement à terme ?

Le plus « *drôle* » ou le « *plus pitoyable* » est que ce mode de pensée binaire faisant de M. X un simple assassin revient à affirmer tout et son contraire !

Je vais vous en faire la démonstration concernant le fameux « *bébé* » qui, aux yeux de l'opinion publique mais aussi de la mienne, a été accidentellement « *tué* ».

En terme de droit, un fœtus, même 2 minutes avant sa venue au monde, n'est qu'un bout de viande qui n'a pas d'existence légale !

On peut utiliser toutes les litotes possibles mais le fait est juridiquement simple :

Dedans viande ou chose, dehors humain !

Cette réalité juridique avait donné lieu il y a quelques années à un procès à l'encontre d'un médecin chargé d'un IVG, ou plutôt d'une IMG j'imagine, qui s'était terminé par un « *raté* ».

En effet, l'arrêt du fonctionnement de la chose s'était soldé par un échec et un bébé était venu au monde, bébé qui avait donc des droits et qu'il était interdit de tuer.

Je ne fais que rapporter la loi qui ne correspond bien évidemment pas à mes valeurs.

Ne désespérons pas du droit d'obtenir le droit de tuer un bébé dans le premier mois suivant sa naissance pour des convenances personnelles, mais je m'égare !

En France, l'Interruption Volontaire de Grossesse est légale jusqu'à 14 semaines de grossesse ou 16 semaines aménorrhée.

Durant cette période, chaque femme peut décider d'éliminer cette « *chose* » sans risque de poursuite pour meurtre de ce qui n'est pas encore légalement un être humain, pas même un animal !

Ce que d'aucuns appellent « *la victoire sur la vie* » du fait de femmes qui étaient mutilées ou qui mourraient lors d'avortements clandestins.

Ne vous en déplaise, je ne suis pas « *intégriste* » au point de dire que 2 secondes après la rencontre entre un spermatozoïde et un ovule, un humain apparaît.

Mais plus les semaines passent et plus cette « *chose* » va se transformer en humain, en bébé, quand bien même il n'est pas encore né et ne respire pas encore par lui-même.

Je pense à un fait pour lequel je n'ai pas de réponses en terme de droit.

Si je comprends bien, ce n'est pas le fait d'être en dehors du ventre d'une femme enceinte qui fait du fœtus un humain, mais le fait de respirer ou pas pour la première fois.

Dans cette hypothèse, si un fœtus ne respire pas une fois sorti, un médecin qui ne mettrait pas en œuvre toutes ses compétences pour essayer de le sauver pourrait-il être poursuivi pour non assistance alors que le fœtus ne serait pas encore « *humain* » car non respirant ?

De même si il ne respirait pas à la naissance et que le personnel mettait en œuvre des soins pour l'aider à respirer, ne pourrait-il pas être poursuivi par une femme psychiatriquement atteinte qui déclarerait ne plus en vouloir ?

Nous voyons bien que la loi est totalement délirante mais « *logique* » !

Notons qu'au fil des années, le nombre de semaines ne fait que croître sous la pression de certains groupes mais aussi du fait qu'il n'existe aucun débat possible sur le statut du fœtus et de sa condition d'humain.

Le lavage de cerveau est tel que tout le monde applaudit des deux mains et surtout celles et ceux qui veulent sanctuariser cet acte en le mettant dans la Constitution.

Le problème est que le droit au libre arbitre de la femme est en directe opposition avec le droit à la vie.

Il est intéressant de voir que celles et ceux qui défendent bec et ongle le droit à l'avortement sont considérés comme des « *gentils* » humanistes progressistes qui pensent à la vie.

Tandis que celles et ceux qui disent que le fœtus est un être humain, que l'on n'a donc pas le droit de tuer, sont considérés comme des arriérés, des monstres intégristes d'extrême-droite et des tueurs de femmes enceintes.

Mais si l'IVG est légal jusqu'à 14 semaines, il n'en ait pas de même de l'IMG !

Il est possible de pratiquer une Interruption Médicale de Grossesse jusqu'au terme.

Elle est donc encore légale 30 secondes avant la mise au monde d'un bébé.

« *Au-delà de 12 semaines⁵ d'aménorrhée, la loi autorise l'interruption de grossesse, à tout terme, dans un but thérapeutique, "en cas de péril grave pour la mère ou de forte probabilité de maladie particulièrement grave de l'enfant et reconnue comme incurable au moment du diagnostic⁶".* »

« *Si la femme enceinte estime que la poursuite de sa grossesse met gravement en péril sa santé, la législation l'autorise à demander une IMG. La femme enceinte doit s'adresser à un médecin spécialisé en gynécologie-obstétrique exerçant dans un établissement public de santé ou dans un établissement privé autorisé à recevoir les femmes enceintes. Ce médecin réunit alors une équipe pluridisciplinaire, pour avis consultatif.* »

« *Lorsque la femme enceinte est victime d'un trouble psychiatrique, l'argumentation clinique est toujours délicate.* »

« *Les demandes d'évaluation psychiatrique à la recherche "d'un péril grave pour la santé de la mère" inhérent à son état de grossesse sont adressées par les chefs de service des centres gynécologiques de référence à deux psychiatres.* »

Je ne rentrerai pas dans les chiffres qui n'ont aucun intérêt pour ma démonstration.

Pour résumer, si la femme enceinte, qui n'est pas encore une mère d'un point de vue légal, risque sa vie en gardant le fœtus (*cancer, etc...*) ou que son trouble mental est de nature suffisamment grave, il est possible de procéder légalement à un avortement et ce jusqu'au terme.

Il est totalement légal de mettre fin au fonctionnement biologique d'un fœtus en bonne santé et viable.

Une loi délirante !

Ce total illogisme de « *respire ou pas* » a pour unique but de pouvoir légaliser l'IMG.

5 Texte précédent l'augmentation de la durée de 12 à 14 semaines

6 La Lettre du Gynécologue - n° 284 - septembre 2003
<https://www.edimark.fr/Front/frontpost/getfiles/7682.pdf>

Si un individu donne un coup de batte de base-ball sur le ventre d'une femme enceinte.
Si son coup entraîne la fin des fonctions organiques de la « chose », il ne pourra être poursuivi pour meurtre quel que soit l'âge de gestation et donc que la femme soit enceinte de 3 jours ou de 9 mois.
Même fœtus, même fin de vie, mais pas même accusation selon le fait qu'il respire ou pas une fois dehors, totalement délirant !

Si en revanche son coup ne se traduit pas par la fin des fonctions biologiques du fœtus mais que l'on provoque sa « naissance », soit pour sauver la mère, soit pour sauver le fœtus.
Si d'aventure le bébé ne respire qu'une seconde, alors l'individu pourra être poursuivi pour meurtre.
Faut-il prouver que la cause du décès est suite aux coups portés, je ne le pense pas.

D'un point de vue juridique, il vaut mieux donc « tuer » que « blesser mortellement »

Et ce n'est pas tout !

Si le fœtus, pardon le bébé blessé, respire avant de mourir, alors le porteur de coups sera accusé d'avoir tué « ce qui au moment de l'acte n'était pas un être humain mais une « chose » ».

La loi fait exister « le meurtre d'un humain en devenir » au moment de l'acte, alors même qu'il n'a pas encore le statut d'humain mais uniquement de « chose » !

L'acte qui conduit à sa mort étant antérieur à son statut d'humain.

L'humain en devenir n'est donc plus une « chose » si on peut le tuer !
Cela ferait donc de l'IMG un meurtre d'humains en devenir (selon l'âge de gestation) !
L'empêcher de venir au monde et donc de respirer le prive de ce droit de devenir un humain.

Et nous voici dont en plein dans l'affaire Palmade !

Nous sommes choqués, à juste titre, que ce fœtus de 6 mois et demi soit mort et nous pensons qu'un être humain à naître est donc mort dans un accident de voiture provoqué par un toxicomane tordu !

Mais ce n'est pas ce que dit la loi !

Il va falloir être cohérent dans son discours !

- Si vous avez la conviction qu'un fœtus de 6 mois ou plus est, non pas de la viande, mais un être humain à part entière.
- Si vous estimez qu'il n'est pas une « chose » comme l'affirme la loi, mais un bébé, et que mettre fin à ses fonctions biologiques vitales relève du crime.

Vous êtes alors en train de remettre totalement en question le droit à l'Interruption Médicale de Grossesse et peut-être même le droit à L'IVG.



Fœtus⁷ à 6 mois

Vous estimez, bon sens oblige, qu'il y a un moment (*à déterminer*) où le « *bout de viande* » n'en est plus un et devient un être humain à part entière avec des droits, quand bien même il n'est pas né !

Si vous affirmez qu'à 6 mois et demi un fœtus est un humain, alors vous affirmez que mettre fin à la vie d'un fœtus de plus de 6 mois lors d'une IMG, devient le meurtre (*légal*) d'un être humain.

Vous militez donc pour une modification de la loi sur l'IMG.

D'autant plus que la loi autorise une IMG si la vie, physique ou psychologique de la mère est menacée par la poursuite de la grossesse indépendamment de l'état du fœtus !

77% des fœtus trisomiques, en bonne santé, ne voient pas le jour⁸ !

Dès lors que vous donnez un statut d'humain au fœtus de 6 mois⁹, il n'est plus possible d'affirmer que la vie de l'humain malade (*la femme enceinte*) a plus de valeur que la vie de l'humain en bonne santé (*le bébé à naître*).

Ce n'est évidemment plus recevable.

La morale ne saurait accepter de tuer un humain en bonne santé (*le bébé à naître*) pour essayer de sauver un humain en mauvaise santé (*la mère*).

Toutes celles et ceux qui, comme moi, pensent que M. X a tué un bébé (*à naître*), affirment que l'Interruption Médicale de Grossesse pour raisons maternelles est un meurtre !

Vous affirmez donc ouvertement que des bébés à naître de plus de 6 mois de grossesse sont légalement assassinés tous les jours.

Un bébé est un bébé, qu'il soit tué par un criminel ou légalement par un médecin !

Il va vous falloir choisir, vous ne pouvez pas légitimer ce que vous désignez comme meurtre selon vos désirs et les circonstances.

- Soit M. X a tué lors d'un accident un bout de viande et il est illégitime et illégal de dire dans les médias que la femme enceinte a perdu son « *bébé* ».
- Soit M. X a tué lors d'un accident un bébé à naître et les autres bébés à naître en bonne santé sont victimes de meurtres par IMG.

Merci.

Alain Tortosa¹⁰

19 février 2023

<https://7milliards.fr/tortosa20230219-affaire-palmade-plaidoyer-anti-IMG.pdf>

7 <https://www.whattoexpect.com/pregnancy/week-by-week/week-24.aspx>

8 https://www.agence-biomedecine.fr/annexes/bilan2016/donnees/diag-prenat/01-diag_prenat/telechargement/TDPN10.gif

9 Déjà à 14 semaines cela devient très très limite !

10 Groupe Telegram « Stop état urgence » <https://t.me/+cNljt4jKWeVW011o>

Groupe Telegram « Docus qui dérangent » <https://t.me/+Vb2slUv5Lk9hZmZk>

Twitter <https://twitter.com/EditionsArchil>